



*Protégez-vous et Protégez  
les yeux de vos enfants avec  
des lunettes adaptées*



Le règlement de la Fédération Française de Handball relatif aux équipements de protection et accessoires stipule :

### Règles de sécurité

Règle du jeu concernant, en particulier, le port des lunettes pour la pratique du handball :

Il est interdit de porter « tout objet représentant un danger potentiel pour les joueurs ou leur donnant un avantage indu.

Au nombre de ces objets figurent, par exemple :

« Protection pour la tête, masque pour le visage, gants, bracelets, montres bracelets, bagues, piercings visibles, colliers, boucles d'oreilles, lunettes sans élastique de maintien ou à monture solide, ainsi que tout autre objet dangereux »

Le port de lunettes de vue pour un pratiquant du handball est donc soumis à deux limites :

- nécessité de maintien correct par un élastique passant derrière la tête,
- nécessité de montures souples, les montures dures (dites solides) pouvant blesser le joueur, la joueuse ou un/e adversaire en cas de contact.

Tout autre type de monture est donc interdite strictement en compétition et il appartient aux juges-arbitres de s'assurer du respect de la règle de jeu.

S'agissant des entraînements ou d'une pratique loisirs, la FFHandball conseille vivement de respecter les mêmes principes (montures souples et élastique de maintien) afin de réduire le risque de blessure et ses conséquences. En effet, un joueur portant des lunettes non conformes aux prescriptions ci-dessus pourrait faire l'objet d'une demande d'indemnisation de la part d'un joueur victime d'une blessure à cause de ces lunettes non conformes. Cependant, les garanties assurance de la licence restent acquises, suivant la formule souscrite, quel que soit le type de lunettes.

DECHARGE DE RESPONSABILITE  
(PORT DE LUNETTES)

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, né(e) le \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et demeurant

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

déclare dégager LE CLUB DE RIEUX VOLVESTRE HANDBALL, de toute responsabilité en cas d'accident de toute nature que ce soit et assure renoncer à toute action à son encontre.

Je suis parfaitement conscient(e) qu'il m'appartient de souscrire une assurance de responsabilité civile pour couvrir tout type de dommages matériels ou corporels causés à un tiers.

Je reconnais avoir pris connaissance de tous les risques liés à la pratique du handball et je m'engage à suivre les règles de conduite et de sécurité qui m'ont été énoncées par LE CLUB DE RIEUX VOLVESTRE HANDBALL.

J'ai lu attentivement la présente décharge et la signe en toute connaissance de cause.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

.....

.....